

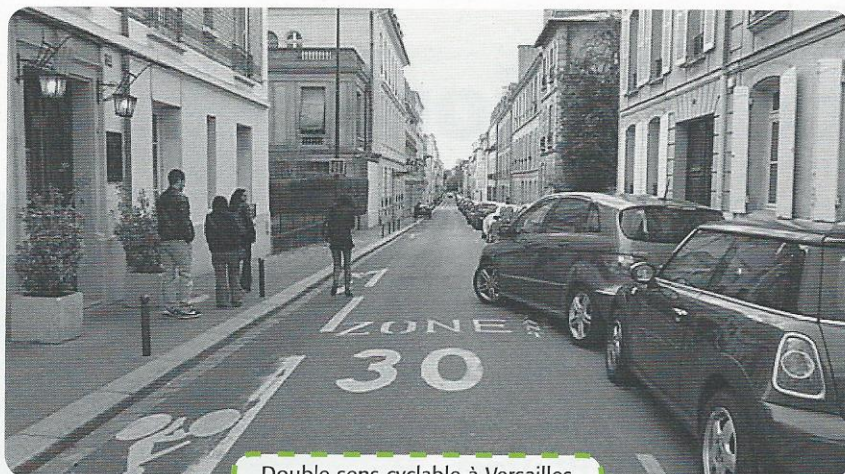
20 000 places dont 12 000 payantes, on a ici la confirmation de la pression forte en matière de stationnement. Suite à la baisse des tarifs d'abonnement sur voirie (votée après les municipales de 2008), la pression a encore augmenté car on choisit une place publique, à bas prix, plutôt qu'une place en parking souterrain géré par un concessionnaire privé.

Les tarifs de la municipalité ne traduisent que la « privatisation » d'une place de stationnement sur la voirie publique à prix très bas (192 € par an contre 1 100 € pour une place banalisée p.e. du parking de la Reine soit six fois plus cher, ou 1 500 € pour une place réservée, soit 8 fois plus cher). Ce cadeau fait aux automobilistes versaillais se traduit par une ligne de dépense dans le budget municipal, la compensation tarifaire de 371 826 € durant 15 ans au concessionnaire du parking de la Reine, bénéficiaire des recettes du stationnement autour du parking ; c'est le résultat du contentieux ouvert contre la ville, du fait de la diminution des abonnements après les élections de 2008.

### Sortir du cercle vicieux

Cette politique de stationnement qui brade la surface et dévoie du sous-sol est à l'arrière-plan des réactions virulentes contre toute tentative de supprimer, ne serait-ce que quelques-unes des places de stationnement dans les rues « étroites » afin de garantir la bonne visibilité aux intersections, ou de créer des refuges pour le croisement confortable vélo-voiture.

La politique menée par la Ville de Versailles n'est pas isolée. Bien d'autres villes ont fait ce choix pensant limiter les déplacements automobiles : certains conducteurs préféreraient utiliser leur voiture pour leurs itinéraires domicile-travail plutôt que de payer un stationnement journalier. Force est de constater que cette politique coûte cher au contribuable ; elle est de plus à contre-courant



Double sens cyclable à Versailles

B. Boutry

de toutes les bonnes pratiques qui encouragent à ranger la voiture au sous-sol et libérer la surface pour la circulation de tous, piétons et cyclistes compris, et pour l'agrément (arbres, bancs, terrasses). Dans bien des agglomérations, cette promesse électorale de maintenir, voire augmenter, l'offre de stationnement pour un coût sans commune mesure avec la réalité du prix du m<sup>2</sup> de l'espace public a obéré la réalisation des couloirs bus en site propre et des aménagements cyclables prévus dans les plans de déplacements urbains. De plus, de nombreux parkings souterrains ont un taux d'occupation faible. Cherchez l'erreur !

Stationnement gratuit = forte demande de stationnement = pénurie = suppression impensable\* = politique vélo DSC compromise. Derrière les « peurs du danger des

DSC », derrière la critique des « cyclistes qui font n'importe quoi », il faut chercher le vrai coupable de cette situation : la gestion du stationnement en surface. Augmenter (doubler) les prix du stationnement résidentiel en surface libèrerait de la place pour d'autres usages, moins délétères de la convivialité urbaine. Et accessoirement, le débat public sur des questions de mobilité pourrait également retrouver une certaine sérénité au lieu d'être « embolisé » par des émotions et des préjugés.

Parfois il faut savoir perdre une bataille afin de gagner la guerre - parfois il faut savoir lâcher du lest pour s'envoler plus haut et voir plus loin.

**Britta Boutry (VeloBuc)  
et Isabelle Claude (VeloVersailles)**

### Références

- Essor de Versailles, Revue des adhérents, janvier 2013
- Tract pédagogique sur les DSC, signé par six associations (dans l'ordre alphabétique) : Essor de Versailles, LCVR78 Ligue contre la violence routière 78, SAVE Sauvegarde et animation de Versailles et Environs, SOS Victimes de la route 78, VEI Versailles Environnement Initiative et VeloVersailles.
- La mise à double sens cyclable - Guide pratique et méthodologique, CERTU, 24 août 2012
- Article de Benoît Hiron et Daniel Lemoine du CERTU (16 octobre 2010) [http://www.certu.fr/fr/\\_Sécurité\\_et\\_circulation\\_routières-n28/Vélos-n117/Double\\_sens\\_cyclable\\_en\\_sens\\_unique,\\_quelques\\_elements\\_factsuels-a1786-s\\_article\\_theme.html](http://www.certu.fr/fr/_Sécurité_et_circulation_routières-n28/Vélos-n117/Double_sens_cyclable_en_sens_unique,_quelques_elements_factsuels-a1786-s_article_theme.html)
- Film et réactions sur le blog « Mon Versailles » <http://www.monversailles.com/transports/la-piste-cyclable-la-plus-dangereuse-de-versailles/>
- Nouvel article après l'annulation du DSC par décret (12 février 2013) <http://www.monversailles.com/developpement-durable/la-mairie-abandonne-le-double-sens-cyclable-de-la-rue-albert-joly/>